



KINNEAR'S MILLS

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue à la salle municipale,
120, rue des Églises, Kinnear's Mills,
le mardi 3 juillet 2018 à 20 heures**

Sont présents : Mme Michelle Pageau, MM, Michel Breton, Richard Dubois, James Allan et Carl Dubois, formant quorum sous la présidence de M. Paul Vachon, maire.

Absent : Monsieur Roger Gosselin

Est également présente, Mme Claudette Perreault, directrice générale / secrétaire-trésorière.

2018-125 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire ouvre la séance à 20 h en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes.

2018-126 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour de la séance en laissant le point *Divers* ouvert à tout autre sujet de discussion.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la dernière séance;
4. Redevances éoliennes;
5. Demande d'autorisation pour l'aliénation d'un lot auprès de la CPTAQ par Mme Mélanie Hanley-Boutin (le petit Québec sucré inc.);
6. Adoption du règlement numéro 488;
7. Avis de motion règlement numéro 489, règlement amendant le règlement numéro 2017-RM-SQ-2 sur le colportage et applicable par la Sûreté du Québec;
8. Demande de dérogation mineure de Monsieur Léo Brochu;
9. Demande de dérogation mineure de Monsieur Martin Samson;
10. Résolution d'appui à la demande d'autorisation auprès de la CPTAQ pour la vente de terrain en zone agricole;
11. Appui à la demande de Madame Sophie Mascolo à la CPTAQ;
12. Rénovation cadastrale – propriétaire affecté par un ancien chemin;
13. Renouvellement Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière;
14. Installation d'une affiche publicitaire coin route Bédard et chemin Craig;
15. Tournoi de golf du Mont Adstock au profit du groupe d'entraide Cancer et Vie;
16. Demande de soutien financier pour le nouvel événement la Route des vergers en fête;
17. Demande d'aide financière d'Héritage Kinnear's Mills pour l'engagement d'un employé pendant une période de 4 semaines au site historique;
18. Correspondance;
19. Comptes du mois;
20. Période de questions;
21. Divers;
22. Levée de la séance.



Procès-verbaux des séances du conseil municipal
de Kinnear's Mills,
MRC des Appalaches (Québec)

KINNEAR'S MILLS

2018-127 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE SÉANCE

ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont reçu le procès-verbal, au moins 48 heures avant la tenue des présentes;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter tel quel le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2018.

2018-128 REDEVANCES ÉOLIENNES

ATTENDU QUE la municipalité de Kinnear's Mills a adopté le règlement numéro 487 concernant les redevances éoliennes;

ATTENDU QUE la municipalité de Kinnear's Mills a reçu un montant de 279 340,15 \$ pour l'année 2017;

Il est résolu à l'unanimité des conseillers de remettre aux citoyens, tel que décrit à l'article 4 du règlement numéro 487, un montant de 55 868 \$ représentant 20 % des redevances éoliennes touchées pour l'année 2017.

2018-129 DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'ALIÉNATION D'UN LOT AUPRÈS DE LA CPTAQ PAR Mme Mélanie Hanley-Boutin (Le Petit Québec Sucré Inc.)

ATTENDU QUE Mme Mélanie Hanley-Boutin désire présenter une demande auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin d'obtenir l'autorisation pour l'aliénation du lot 4 913 453 du cadastre officiel du Québec, dans la municipalité de Kinnear's Mills, et totalisant environ 819 m² en superficie;

ATTENDU QUE la Loi stipule que toute demande à la Commission doit être accompagnée d'une recommandation de la municipalité concernée sous forme de résolution motivée en fonction des critères de l'article 62 de la Loi;

ATTENDU QUE le lot 4 913 453 concerné par la demande est la propriété de Le Petit Québec Sucré Inc. (Mélanie Hanley-Boutin);

ATTENDU QUE l'autorisation recherchée ne nuira en aucun point aux activités agricoles environnantes des lots avoisinants;

ATTENDU QUE l'autorisation qui peut être accordée n'entraîne aucune conséquence durable sur les possibilités d'utilisation et le développement d'activités agricoles des lots avoisinants;

ATTENDU QUE le lot visé par la demande ne met pas en cause l'homogénéité des terres dans le secteur;

ATTENDU QUE l'utilisation vise un usage autre qu'agricole soit pour une fin résidentielle existante afin de régulariser l'implantation des bâtiments existants sur le lot 4 913 452;

ATTENDU QUE cette demande est conforme à la réglementation municipale existante et au schéma d'aménagement de la MRC Les Appalaches;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Michelle Bernier Pageau, appuyé par M. Michel Breton et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la municipalité de Kinnear's Mills transmette à la Commission de protection du territoire agricole du Québec un avis positif en regard à cette demande d'utilisation agricole visant le lot 4 913 453 ayant une superficie d'environ 819 m²;

QUE la municipalité de Kinnear's Mills confirme, et elle le confirme par les présentes, à la Commission de protection du territoire agricole du Québec que cette demande est conforme à sa réglementation en vigueur et au schéma d'aménagement de la MRC Les Appalaches.

ADOPTÉE

2018-130 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 488 « RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-RM-SQ-4 CONCERNANT LES ANIMAUX ET APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC ».

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par Mme Michelle Pageau, conseillère, lors de la session ordinaire du conseil s'étant tenue le 4 juin 2018;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le règlement n° 488 et renoncent à sa lecture ;

Proposé par M. Richard Dubois, appuyé par M. Carl Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers que le règlement numéro 488 règlement concernant les animaux et applicable par la Sûreté du Québec soit et est adopté.

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT NUMÉRO 489, RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-RM-SQ-2 SUR LE COLPORTAGE ET APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

M. Michel Breton, conseiller donne avis de motion de la présentation ultérieure d'un règlement amendant le règlement numéro 2017-RM-SQ-2 sur le colportage et applicable par la Sûreté du Québec.

2018-131 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE MONSIEUR LÉO BROCHU.

Il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme selon les recommandations du comité consultatif d'urbanisme concernant la construction d'un garage, pourvu que tous les autres articles des règlements soient respectés.

2018-132 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE MONSIEUR MARTIN SAMSON

Il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme selon les recommandations du comité consultatif d'urbanisme concernant l'agrandissement d'un garage, pourvu que tous les autres articles des règlements soient respectés.

2018-133 RÉSOLUTION D'APPUI À LA DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DE LA CPTAQ POUR LA VENTE DE TERRAIN EN ZONE AGRICOLE



KINNEAR'S MILLS

Procès-verbaux des séances du conseil municipal de Kinnear's Mills, MRC des Appalaches (Québec)

ATTENDU QUE M. Serge Bolduc désire présenter une demande auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin d'obtenir l'autorisation pour l'aliénation du lot 4 913 646 du cadastre officiel du Québec, dans la municipalité de Kinnear's Mills, et totalisant environ 674 m² en superficie;

ATTENDU QUE la Loi stipule que toute demande à la Commission doit être accompagnée d'une recommandation de la municipalité concernée sous forme de résolution motivée en fonction des critères de l'article 62 de la Loi;

ATTENDU QUE le lot 4 913 646 concerné par la demande est la propriété de M. Serge Bolduc;

ATTENDU QUE l'autorisation recherchée ne nuira en aucun point aux activités agricoles environnantes des lots avoisinants;

ATTENDU QUE l'autorisation qui peut être accordée n'entraîne aucune conséquence durable sur les possibilités d'utilisation et le développement d'activités agricoles des lots avoisinants;

ATTENDU QUE le lot visé par la demande ne met pas en cause l'homogénéité des terres dans le secteur;

ATTENDU QUE l'utilisation vise un usage autre qu'agricole soit pour une fin résidentielle existante;

ATTENDU QUE cette demande est conforme à la réglementation municipale existante et au schéma d'aménagement de la MRC Les Appalaches;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Michel Breton, appuyé par Mme Michelle Bernier Pageau et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la municipalité de Kinnear's Mills transmette à la Commission de protection du territoire agricole du Québec un avis positif en regard à cette demande d'utilisation agricole visant le lot 4 913 646 ayant une superficie d'environ 674 m²;

QUE la municipalité de Kinnear's Mills confirme, et elle le confirme par les présentes, à la Commission de protection du territoire agricole du Québec que cette demande est conforme à sa réglementation en vigueur et au schéma d'aménagement de la MRC Les Appalaches.

2018-134

APPUI À LA DEMANDE DE MADAME SOPHIE MASCOLO À LA CPTAQ

Attendu que la municipalité de Kinnear's Mills a pris connaissance de la demande conjointe d'autorisation pour l'établissement de gîtes ou de résidences de tourisme en milieu rural sur le lot 4 913 452 (Sophie Mascolo);

Attendu que la demande d'autorisation est conforme au règlement de contrôle intérimaire numéro 164 relatif à l'établissement de gîtes et de résidences de tourisme en milieu rural de la MRC des Appalaches en vigueur depuis le 30 juin 2016;

En conséquence, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer La demande d'autorisation de Madame Sophie Mascolo auprès de la Commission de la Protection du Territoire Agricole du Québec.

2018-135

RÉNOVATION CADASTRALE – PROPRIÉTAIRE AFFECTÉ PAR UN ANCIEN CHEMIN

ATTENDU QUE la rénovation cadastrale a été déposée en février 2014;

ATTENDU QUE le lot numéro 4 913 339P est touché par un ancien chemin appartenant à la municipalité et qui n'a pas été cédé par cette dernière.

ATTENDU QUE le conseil a le droit, depuis 1996, de donner le chemin à qui elle le désire;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de céder le nouveau lot 4 913 969, lots d'un ancien chemin Magwood.

Le propriétaire, Monsieur Claude Fortin, sera responsable des coûts reliés à l'acte notarié ainsi qu'aux frais d'arpentage s'il y a lieu. M. Paul Vachon, maire et M^{me} Claudette Perreault, directrice générale sont autorisés à signer ces actes.

2018-136 RENOUVELLEMENT AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE LA CHAUDIÈRE

Il est résolu à l'unanimité des conseillers de payer la contribution au montant de 25 \$ pour être membre de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière pour la saison 2018-2019.

2018-137 INSTALLATION D'UNE AFFICHE PUBLICITAIRE COIN ROUTE BÉDARD ET CHEMIN CRAIG

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'achat d'une affiche publicitaire de 4 pieds par 8 pieds, structure sur pattes de 12 pieds en acier avec pieux vissés au coût de 3 120 \$ plus taxes. La conception sera faite par l'agence créative Les Prétentieux.

2018-138 TOURNOI DE GOLF DU MONT ADSTOCK AU PROFIT DU GROUPE D'ENTRAIDE CANCER ET VIE

Il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la dépense de 100 \$ pour le Groupe d'entraide Cancer et Vie pour leur 9^e édition du tournoi de golf bénéfice au Mont Adstock le 10 août 2018.

M. Paul Vachon se retire de son siège à 20 h 34.

2018-139 DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER POUR LE NOUVEL ÉVÉNEMENT LA ROUTE DES VERGERS EN FÊTE

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de remettre un montant de 500 \$ pour le soutien financier à la Route des vergers en fête de 2018

M. Paul Vachon reprend son siège à 20 h 35.

2018-140 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE D'HÉRITAGE KINNEAR'S MILLS POUR L'ENGAGEMENT D'UN EMPLOYÉ PENDANT UNE PÉRIODE DE 4 SEMAINES AU SITE HISTORIQUE

Il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder une aide financière à Héritage Kinnear's Mills pour l'embauche d'un employé pendant une période de 4 semaines au site historique de Kinnear's Mills.

CORRESPONDANCE

La secrétaire-trésorière fait lecture de la correspondance du mois.
Les communiqués ont été transmis électroniquement aux conseillers.

2018-141

COMPTES DU MOIS

Il est résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la liste des comptes suivants :

| N° de chèque | Nom | Montant |
|--------------|---|-----------|
| | Salaire | 15 512,44 |
| C0006494 | Petite caisse | 208,25 |
| C0006495 | Boutique du Serrurier enr. | 82,69 |
| C0006496 | Ministre des Finances | 21 967,00 |
| C0006497 | Fonds d'information sur le territoire | 20,00 |
| C0006498 | Location d'outils Thetford | 644,60 |
| C0006499 | James G. Noonan | 925,54 |
| C0006500 | Ferme Marc Prévost enr. | 1 322,21 |
| C0006501 | Danielle Blanchet | 122,80 |
| C0006502 | Ferme Ludré S.E.N.C. | 8 600,00 |
| C0006503 | Les Toitures Lessard | 16 889,83 |
| C0006504 | I.O.O.F #54 | 250,00 |
| C0006505 | Pavage Estrie Beauce | 24 727,08 |
| C0006506 | Régie intermunicipale de la région Thetford | 1 579,54 |
| C0006507 | Pavage Centre Sud du Québec | 24 446,56 |
| C0006508 | F.Q.M. | 896,81 |
| C0006509 | Céline Landry | 180,00 |
| C0006510 | Moto JMF | 193,69 |
| C0006511 | Colette Gigeux (eau église méthodiste) | 100,00 |
| C0006512 | Yves Yersin | 70,00 |
| C0006515 | Agence du revenu du Canada DAS | 1 810,50 |
| C0006516 | Ministère du revenu DAS | 4 421,46 |
| C0006517 | Caisse Desjardins région de Thetford | 379,80 |
| C0006518 | Xérox Canada Ltée | 959,38 |
| C0006519 | Marc Prévost (km) | 452,50 |
| C0006520 | François Lachance (dérogation) | 50,00 |
| C0006521 | Gravière GNVR inc. | 7 306,09 |
| C0006522 | Transport R. Fecteau E.B. inc. | 1 544,98 |
| C0006523 | Entreprise E JL | 1 908,58 |
| C0006524 | James Allan (dérogation) | 50,00 |
| C0006525 | Frédéric Boucher (dérogation) | 50,00 |
| C0006526 | Marie-Claude Poulin (Biblio l'Hiboucou) | 80,00 |
| C0006527 | Jean-Pierre Turgeon KM | 99,35 |
| | | |
| P1800044 | Service Sanitaires Denis Fortier | 1 350,31 |
| P1800045 | 9039-4255 Québec inc. Beaucesansfil | 68,93 |
| P1800046 | Megaburo | 324,73 |
| P1800047 | Entreprise Sanifer | 2 148,68 |
| P1800048 | Numérique Technologies | 43,12 |
| P1800049 | Les Entreprises A-L-O Pomerleau Ltée | 559,57 |
| P1800050 | Sel Warwick inc. | 11 336,34 |
| P1800051 | Vivaco groupe coopératif | 401,53 |
| P1800052 | SNC-Lavalin inc. | 2 029,55 |



KINNEAR'S MILLS

Procès-verbaux des séances du conseil municipal
de Kinnear's Mills,
MRC des Appalaches (Québec)

| | | |
|----------|---------------------------------------|------------|
| P1800053 | 2861-7389 Québec inc. Rick Macrae | 2 368,49 |
| P1800054 | Le Centre de l'Aspirateur TM Enr. | 98,00 |
| P1800055 | Coopérative d'informatique municipale | 358,03 |
| P1800056 | Claude Pelletier | 2 837,01 |
| P1800057 | Rona Inc. | 194,31 |
| P1800058 | Rick Macrae | 1 029,03 |
| P1800059 | Les Transports Maggy Beaudet | 2 272,49 |
| P1800060 | Excavation Maggy inc. | 14 313,00 |
| P1800061 | Vivaco groupe coopératif | 103,44 |
| P1800062 | 2861-7389 Québec inc. Rick Macrae | 8 036,76 |
| P1800063 | Canac | 97,36 |
| | | |
| L1800011 | Hydro Québec | 378,42 |
| L1800012 | Bell Canada | 416,18 |
| | | |
| | TOTAL | 188 616,96 |

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire invite les citoyens à la période de questions.

DIVERS

2018-142

INSTALLATION D'UNE BORNE SUR LE TERRAIN APPARTENANT À M. MARIUS BERTHIAUME

Attendu que des travaux de canalisation pour le captage des eaux de ruissellement ont été effectués sur le terrain de M. Marius Berthiaume situé au 381, rue Lowry;

Il est proposé par M. Richard Dubois, appuyé par M. Michel Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire installer une borne manquante sur le terrain appartenant à M. Marius Berthiaume.

COMPTE-RENDU DES DOSSIERS ACTIFS DU CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DES APPALACHES

M. Carl Dubois donne un compte-rendu des dossiers actifs du conseil des maires de la MRC des Appalaches.

M. Carl Dubois invite les citoyens à être bénévoles lors des jeux du Québec du 27 juillet au 4 août à Thetford Mines.

2018-143

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance à 21 h 10.

Signé : Paul Vachon
Paul Vachon, maire

Signé : Claudette Perreault
Claudette Perreault, directrice générale
et secrétaire-trésorière



KINNEAR'S MILLS

**Procès-verbaux des séances du conseil municipal
de Kinnear's Mills,
MRC des Appalaches (Québec)**

Je, Paul Vachon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Signé : Paul Vachon
Paul Vachon
Maire

CERTIFICATION DE CRÉDIT

Je, soussignée, certifie que la Municipalité de Kinnear's Mills dispose des crédits suffisants pour l'autorisation des dépenses incluses dans ce procès-verbal.

Signé : Claudette Perreault
Claudette Perreault
Directrice générale / secrétaire-trésorière